

Commune de HAUT-BOCAGE
Séance du Conseil Municipal du Lundi 14 avril 2025

COMpte-rendu

L'an deux mille vingt-cinq, le 14 avril à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de HAUT-BOCAGE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Tiers-Lieu Hubertine Auclert de Maillet sous la présidence de M. Jean-Michel LAPRUGNE, Maire de la Commune de HAUT-BOCAGE, suite à la convocation du 07 avril 2025.

Présents : Michel DESCLOUX, Yves GAUDIN, Thierry de LAMARLIERE, Geneviève LACHASSAGNE, Jean-Michel LAPRUGNE, Cyril LARIVAUD, Véronique MASSERET, Marien MICHAUD, Sylvie THEVENIN, Guy TRIBOULET,

Absent(e)s avec pouvoir : Isabelle DECOUERE (pouvoir à Guy TRIBOULET), Virginie THEBAUD (pouvoir à Véronique MASSERET) Caroline JEAN (pouvoir à Sylvie THEVENIN),

Absents excusés : Gaëlle BOUDRON,

Absents : Arnaud PAULUS, Jonathan CANCRE, Nathalie CHAUVET, Ludovic MULLER,

Secrétaire de séance : Véronique MASSERET

ORDRE DU JOUR :

Monsieur le Maire demande de rajouter un point à l'ordre du jour : subventions aux associations 2025

Lecture par M. le Maire du compte rendu de Conseil Municipal du 10 mars 2025.

20250414028– vote des taux des taxes communales 2025 :

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il faut voter les taux des taxes locales. Il propose de ne pas augmenter les taux des taxes locales pour 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité que les taux des taxes communales pour 2025 seront les suivants :

- Taxe foncière (bâti) : 31.37
- Taxe foncière (non bâti) : 29.15
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 23.17

Pour un produit d'imposition attendu de 457 247 euros.

20250414029 : Présentation et vote du budget primitif 2025 de l'assainissement :

Monsieur Thierry DE-LAMARLIERE, Président de la Commission des finances présente le budget primitif 2025 pour l'assainissement aux Conseillers Municipaux.

Monsieur le Maire soumet au vote des Conseillers, le budget primitif assainissement 2025

Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, le Budget primitif assainissement pour l'exercice 2025.

Investissement

Dépenses :	12 056.26 €
Recettes :	12 056.26 €

Fonctionnement

Dépenses :	16 688.40 €
Recettes :	16 688.40 €

Après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal approuve le budget primitif 2025, de l'assainissement.

20250410031 – Vote du budget primitif 2025– Budget Commune

Monsieur Thierry DE-LAMARLIERE, Président de la Commission des finances présente le budget primitif 2025 de la Commune de Haut-Bocage aux Conseillers Municipaux.

Monsieur le Maire soumet au vote des Conseillers, le budget primitif 2025.

Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, le Budget Primitif de la Commune de Haut-Bocage pour l'exercice 2025.

Investissement

Dépenses :	1 772 929.67 €
Recettes :	1 445 156.04 €

Fonctionnement

Dépenses :	1 691 073.60 €
Recettes :	1 691 073.60 €

Après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal approuve le budget primitif 2025, de la commune de Haut-Bocage.

Après la présentation du budget, et entre autres la partie investissement, M. DE LAMARLIERE, informe les membres du conseil municipal, que sur demande de M. GAUDIN, la subvention de la Région perçue au titre la réfection de la place du village de Louroux-Hodement, sera divisée en 3. Une part pour chaque commune déléguée.

M. GAUDIN s'explique sur la demande de restitution qu'il a formulé. La commune déléguée de Maillet avait déposé en même temps que Louroux-Hodement, un dossier de subvention auprès de la Région pour les travaux de réfections des trottoirs.

De ce fait, M. GAUDIN explique que les autres communes déléguées de Givarrais et de Maillet ne pouvant déposer de dossier, puisque c'est un seul dossier pour la commune de Haut-Bocage par mandat. Il lui semble logique de partager la subvention. Il rappelle qu'au moment du dépôt du des dossiers, il avait indiqué qu'il fallait déposer le dossier avec le montant le plus élevé afin de profiter d'une subvention de la Région plus importante. Il indique par ailleurs que si le dossier de Maillet était choisi par la Région, la subvention serait partagée avec les deux autres communes déléguées.

M. GAUDIN donc que ce soit au le conseil municipal qui décide du partage ou non de cette subvention. Ce partage qui était spécifié dans le budget présenté par M. de LAMARLIERE à été validé directement par le vote dudit budget.

Mme MASSERET Véronique s'étonne du versement partiel de la subvention attribuée à la commune de Louroux-Hodement, aux autres communes déléguées.

20250414033. Demande de subvention Amende de Polices auprès du Conseil départemental 03 :

M. DE LAMARLIERE Thierry présente aux membres du conseil municipal, la nécessité d'installer de nouveaux panneaux de signalisation sur le territoire de la commune.

En effet, des panneaux de limitation de vitesse, d'interdiction et autres sont nécessaires pour assurer la sécurité des administrés sur le territoire de la commune de Haut-Bocage.

Le devis de l'entreprise BURRIAL est accepté pour un montant de 1 878.30 € Hors Taxes, soit 2 253.96 € TTC. Pour financer l'acquisition de ses panneaux, il propose de solliciter le Conseil départemental 03 au titre du dispositif Amendes de Police.

Après délibération, le Conseil Municipal sollicite le Conseil départemental 03 au titre des Amendes de Police et mandate Monsieur DE LAMARLIERE Thierry à déposer ladite demande de subvention.

20250410031 Fonds de Concours de la Communauté de Communes de Val de Cher :

M. DE LAMARLIERE informe les membres du conseil municipal que la Communauté de Communes de Val de Cher met à disposition des communes un Fonds de Concours pour financer des opérations d'investissement, avec les principes suivants :

L'auto financement communal doit être au minimum de 20%

Le montant du fonds de concours ne peut excéder l'autofinancement communal.

La commune n'a pas utilisé son enveloppe 2024 de 17 948.24€ et cette année l'attribution est de 17 962.92€ soit un total de 35 911.16€

Après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal décide de solliciter la communauté de Communes du Val de Cher au titre du Fonds de Concours cumulé de 2024 et 2025 afin de financer son programme de voirie 2025 dont le plan de financement sera le suivant :

Investissement (Devis COLAS Montluçon) : 128 202.20 € HT

Subvention Conseil départemental 03 = 25 640.44 € soit 20 %

Subvention CCVC = 35 911.16 € soit 28.01 %

Autofinancement commune = 66 650.60 € soit 51.98 %

20250414032 RCVCB contrat signé avec le Conseil Départemental :

M. De LAMARLIERE, Maire délégué de Louroux-Hodement, présente les différents projets retenus au titre du RCVCB suite au rendez-vous que les 3 maires délégués ont eu avec les représentants du Conseil Départemental.

Il rappelle que le dispositif RCVCB doit répondre à 3 critères : vitalité, cadre de vie et habitat, avec une répartition minimum de 10 % pour chaque critère.

La durée du contrat aura une durée de 3 ans pour un montant de 1 425 710 € et portera sur les programmes suivants :

Vitalité : Mise en valeur Tiers Lieu : 130 000 €

Mise en sécurité Ecole Givarlais : 16 110 €

Réhabilitation Bar Restaurant Delicatessen Maillet : 45 000 €

Rénovation mairie Maillet : 110 000 €

Mise aux normes cantine Maillet : 298 600 €

Cadre de vie : Aménagement espaces Publics LH (Ex Bar Restaurant) : 129 000 €

Aménagement Parking Cimetière Maillet : 221 000 €

Aménagement Aire de Jeux Givarlais : 44 000 €

Habitat : Logement Boulangerie LH : 276 000 €

Logement Presbytère Givarlais : 156 000 €

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal, sollicite le dispositif Reconquête Centre-Ville Centre Bourg (RCVCB) avec le Conseil Départemental 03 et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat.

Les projets retenus pour 2025, seront inscrits en section d'investissement.

20250414042 – Devis BTM Etudes pour aménagement d'un terrain à Louroux-Hodement :

Monsieur le Maire délégué de Louroux-Hodement informe les membres du conseil municipal qu'il a demandé un devis de maîtrise d'œuvre à BTM Etudes dans le cadre de l'aménagement du terrain de l'ancien restaurant le « Loup Roux ».

Le devis se compose en deux propositions :

-**Etude de faisabilité** : comprenant des relevés topographiques, établissement de plans et AVP (étude avant-projet)

Si le projet n'aboutit pas, seule l'étude de faisabilité sera facturée pour 2550€ HT

Mission de Maîtrise d'œuvre : Dans le cas où le projet abouti, cela comprend l'étude du projet, direction de l'exécution des travaux.

Pour un total de 3150€HT

Le devis complet s'élève à 5700€HT soit 6840€ TTC, sachant que ne sera facturé que l'option retenue.

Après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal, autorise Monsieur le Maire délégué de Louroux-Hodement à signer le devis de BTM ETUDES comprenant dans un premier temps que l'étude de faisabilité pour un montant de 2550€HT.

Le montant sera inscrit en section d'investissement.

20250414041 – Devis M. PINTE Alain projet réaménagement d'une maison à Louroux-Hodement :

Monsieur le Maire délégué de Louroux-Hodement informe les membres du conseil municipal qu'il a demandé un devis à M. PINTE de « Pinte Alain Inclusive », assistant à maîtrise d'œuvre, dans le cadre du

réaménagement de la maison située derrière la boulangerie de Louroux-Hodement, afin d'en faire un logement.

Le devis se décompose ainsi :

-Etude de faisabilité et réalisation de plans 2D/3D projet : comprenant un dossier complet de plan de l'existant avec la faisabilité.

Pour un montant de 1880€HT

-Plan d'exécution et consultation des entreprises : Dans le cas où le projet abouti, cela comprend l'étude du projet, direction de l'exécution des travaux.

Pour un total de 5530€HT

Le devis complet s'élève à 7410€HT soit 8892€ TTC, sachant que ne sera facturé que l'option retenue.

Après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal, autorise Monsieur le Maire délégué de Louroux-Hodement à signer le devis de l'entreprise Pinte Inclusive comprenant dans un premier temps que l'étude de faisabilité pour un montant de 1880€HT.

Le montant sera inscrit en section d'investissement.

20250414034 –RIFSEEP : Modification des indemnités journalières suite à la nouvelle loi de finance2025 :

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il faut prendre une nouvelle délibération concernant la rémunération des fonctionnaires en congés de maladie ordinaire, suite à la nouvelle loi de finances 2025.

Dorénavant le fonctionnaire percevra 90% de son traitement indiciaire contre 100% pendant les 3 premiers mois.

Cette mesure impacte le versement de certains éléments de la rémunération dont le montant est réduit dans les mêmes proportions que le traitement, à savoir :

- Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI)
- dispositif « transfert primes/points »
- L'indemnité compensatrice de la hausse de la CSG
- L'IFSE (Indemnités de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise

Dans le cas d'un Congé de Maladie Ordinaire, la part IFSE du RIFSEEP sera maintenue dans les mêmes proportions que le traitement pendant le congé de maladie ordinaire

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, la modification du RIFSEEP suite à la nouvelle loi de finances.

2050415035 Rythmes scolaires 2025- 2026. Maintien de la semaine de 4 jours pour Givarlais, Maillet et Louroux-Hodement :

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal qu'il faut statuer sur les rythmes scolaires avec actuellement une organisation sur 4 jours.

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, de maintenir la semaine d'enseignement sur 4 jours **à la rentrée 2025** pour les écoles de Givarlais et Maillet faisant parties du Regroupement Pédagogique Intercommunal Givarlais – Maillet – Nassigny et Reugny.

Également pour l'école de Louroux-Hodement faisant partie du Sirp Hérisson, Louroux-Hodement, Venas.

Il est proposé de maintenir l'organisation du temps scolaire, comme suit :

Ecole maternelle de Givarlais et école élémentaire de Maillet :

Lundi : 9h00 à 12h00 puis 13 h30 à 16 h 30

Mardi : 9h00 à 12h00 puis 13 h30 à 16 h 30

Jeudi : 9h00 à 12h00 puis 13 h30 à 16 h 30

Vendredi : 9h00 à 12h00 puis 13 h30 à 16 h 30

Ecole élémentaire de Louroux-Hodement :

Lundi et mardi les enfants du Sirp sont regroupés à l'école de Hérisson

De 8h55 à 11h55 puis 13h25 à 16h25

Jeudi et vendredi les enfants sont à Louroux-Hodement :

De 8h55 à 11h55 puis 13h25 à 16h55

Après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal, valide le maintien de jours pour les écoles de Givarlaïs, Maillet, et Louroux-Hodement.

20250414036 – Convention avec le SIVOM de la Région Minière pour contrôle et entretien des poteaux incendie :

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il faut renouveler la convention avec le SIVOM de la Région Minière concernant l'entretien des poteaux incendie.

La nouvelle convention est pour 3 ans (2025-2028).

Le tarif par poteau est de 34.65€HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise Monsieur Le Maire à signer la convention de contrôle et entretien des poteaux incendie avec le SIVOM de la Région Minière.

Ladite convention sera annexée à la délibération, et est consultable en mairie.

20250414037 – Convention avec la bibliothèque départementale :

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il y a un nouveau schéma de partenariat avec la bibliothèque départementale depuis janvier 2025. De ce fait, il faut renouveler la convention
La nouvelle convention s'intitule Schéma départemental de la lecture 2024-2028.

Pour rappel la commune la commune dispose de deux équipements de lecture publique : à Maillet et Louroux-Hodement

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise Monsieur Le Maire à signer la convention de développement de la lecture publique entre le Département et les collectivités territoriales

Ladite convention sera annexée à la délibération et est consultable en mairie.

20250414038 – Convention 2025 avec RJFM :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il faut renouveler la convention avec l'association « Radio Jeunes Fréquence Montluçon », RJFM pour l'année 2025.

Pour rappel cette convention permet aux associations de la commune la diffusion de leurs communiqués liés aux manifestations.

La convention prend effet du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2026 pour un coût de 259€ (soit 0.30€ par habitant).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise Monsieur Le Maire à signer la convention de services pour la réalisation et la diffusion d'émissions radiophoniques entre RJFM et la commune de Haut-Bocage pour l'année 2025.

Ladite convention sera annexée à la délibération et est consultable en mairie.

20250414039 – Adhésion 2025 au Conservatoire d'espaces naturels de l'Allier :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il faut renouveler la subvention allouée au Conservatoire d'espaces naturels de l'Allier pour l'année 2025.

Pour rappel ce conservatoire permet l'amélioration des connaissances en milieux humides, la préservation de sites, ou d'espèces rares

L'adhésion 2025 s'élève à 100€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise Monsieur Le Maire à verser la subvention de cent euros (100€) au Conservatoire d'espaces naturels de l'ALLIER pour l'année 2025.

20250414040 – Vote des subventions aux associations pour 2025 :

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de voter les subventions à des associations ou des organismes, au titre de l'année 2025.

Le Conseil Municipal décide, après délibération, d'accorder, les subventions suivantes :

ACCA de Givarlais	150 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers d'Hérisson	150 €
Amicale des Donneurs de Sang d'Estivareilles	150 €
Amicale des Donneurs de Sang d'Hérisson	150 €
Association Sauvegarde et restauration église Maillet	150 €
Club de l'amitié de Louroux-Hodement	300 €
Coopérative scolaire Louroux-Hodement	150 €
Coopérative scolaire du R.P.I (Givarlais et Maillet)	600 €
Foyer rural de Givarlais	500 €
Foyer rural de Maillet	600 €
La Fanny Mailletoise	300 €
Raid-Cord	500 €
Société de chasse de Maillet	150 € et 120 € (pour entretien des chemins)
Troc Louroux	500 €
Total	4470 €

QUESTIONS DIVERSES :

- A la suite du vote du budget 2025, Monsieur DE LAMARLIERE Thierry, maire délégué de Louroux Hodement, chargé des Finances a demandé au Conseil Municipal de se positionner sur les modalités de partage des investissements futurs.

Pour l'élaboration du budget, la section de fonctionnement a été totalement mutualisé mais pour la section d'investissement, il est encore tenu compte des dotations d'investissement affectées à chaque commune déléguée, comme décidée lors de la création de la commune nouvelle et modifiée lors de la réunion du 12 Avril 2023.

Chaque année, au fur et à mesure que le temps passe, des difficultés apparaissent pour affecter les dotations à chacun (demande de partage de subvention d'équipements, répartition des investissements ...)

A l'origine de la création de la commune de Haut Bocage, les élus avaient convenu lors des réunions préparatoires que chaque commune puisse accomplir dans un premier temps et jusqu'au renouvellement du prochain conseil municipal (2020), ses projets personnels. Ensuite et à terme les moyens et projets seront fédérés au sein de la commune nouvelle qui deviendra à la fois symbole et moteur et intérêts des 3 communes.

Après 10 ans de fonctionnement de la commune nouvelle, Thierry DE LAMARLIERE propose qu'à compter de 2026, le budget soit construit uniquement sur la base de projets communs à Haut Bocage et non plus en fonction des dotations historiques, affectées à chaque commune déléguée.

Monsieur DE LAMARLIERE Thierry propose au Conseil Municipal de prendre la délibération suivante :

Comme convenu lors de la création de la commune nouvelle de Haut -Bocage et afin de répondre au besoin de la commune de faire unité, il est décidé qu'à compter de 2026, le budget d'investissement soit construit uniquement sur la base de projets communs à Haut Bocage et non plus en fonction des dotations affectée à chaque commune déléguée.

Le Conseil Municipal de Haut-Bocage sera alors compétent pour hiérarchiser les priorités d'investissement entre les 3 communes.

Après échanges entre tous, la délibération a été acceptée à l'unanimité moins une abstention (12 pour, 1 abstention).

Par contre, ce point n'étant pas inscrit à l'ordre du jour, il ne pourra pas faire l'objet d'une délibération. Il sera par contre inscrit à l'ordre du jour de la prochaine réunion et une nouvelle délibération sera prise.

- M. de LAMARLIERE fait un point sur le dernier conseil d'école du Sirp, qui a été compliqué aussi bien avec les représentants des parents d'élèves, que les enseignants.
La baisse des effectifs, entraînant une nouvelle potentielle fermeture de classe a fortement dégradé les relations. Compte tenu de cette ambiance mal saine, M. de LAMARLIERE informe les membres du conseil municipal, qu'il a démissionné de son poste de Président du SIRP Hérisson, Venas, Louroux-Hodement. Après validation de sa démission par le Préfet, un nouveau Président sera élu.
- M. GAUDIN informe les membres du conseil municipal, que la commune est à la recherche d'un gérant pour le Delicatessen.
Une annonce va paraître sur plusieurs sites.
Un accompagnement est possible par la CCI pour un coût de 180€ TTC.

Fin du conseil municipal à 23h20.